

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte des 6 Rivières

SEANCE DU 20 MARS 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Date d'affichage : 21 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt Mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Six Rivières, s'est réuni à la salle de vote à la mairie de Fayl-Billot sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BIANCHI.

Considérant l'absence de quorum lors de la réunion du 13 Mars 2023 et en application de l'article L 2121-17 du C.G.C.T, les membres du conseil syndical peuvent valablement délibérer.

Présents : Pierre BASTOUL, Jean-Philippe BIANCHI, Éric VIARDOT, Patrick DOMECH, Daniel GUERRET, Jean-François GUENIOT, Ghislain DE TRICORNOT, Jany GAROT, Jean-Louis BILLY, Bruno DEGRENAND, Pierre PATE, Régis BIZINGRE ;

Absent : André CHEVALLIER

Excusé : PIERRE Nicolas

Monsieur Bruno DEGRENAND a été nommé secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte.

2023_004. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022;

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, et L. 1612-12 et suivants ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

Après s'être fait présenter le détail effectué et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances des différents syndicats participant à la fusion en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	407 711.73
RECETTES D'INVESTISSEMENT	359 458.28
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-48 253.45
RESULTAT 2021 REPORTE	63 066.95
RESULTAT DE CLOTURE	14 813.50
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	128 905.72
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	82 778.72
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-46 127
RESULTAT 2021 REPORTE	148 564.57
RESULTAT DE CLOTURE	102 437.57

*Considérant que Jean-Philippe BLANCHI, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-François GUE-
NIOT, pour le vote du compte administratif.*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **De procéder** au règlement définitif du budget 2022, de fixer comme ci-dessus les résultats des diffé-rentes sections budgétaires du budget principal,

2023_005 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Président rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du SGC de Langres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du syndicat mixte des 6 rivières.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier,

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget du syndicat pour le même exercice. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023_006 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
--

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 357 443,57 €

Dépenses : 357 443,57 €

Section d'investissement :

Recettes : 757 203,50 €

Dépenses : 757 203.50 €

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le budget primitif 2023

La séance est levée à 19h08